

Hayon élévateur



Grue auxiliaire



Bras de levage



Chariot élévateur



Nacelle



Engin TP



Bom et compacteur



Grue de levage



DATE

29/06/22

N° Client	
N° Rapport	1300
N° Interne de contrôle	

VÉRIFICATION Cochez la case correspondant à la situation

INITIALE et de remise en service

PÉRIODIQUE

Selon les articles R.4322-22 à R.4322-28 du Code du Travail et arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage

RESPONSABLE DE L'APPAREIL

Nom : BLANCO

Signature :

Société : SUEZ

IDENTIFICATION DE L'APPAREIL

Marque : HIAB

Pour les PEMP montées sur véhicule porteur :

Modèle : LMS 25051

N° Série : S2505182013747

Marque Véhicule :

Catégorie : Bras levage

MAN

Accessoire(s) : Oui Non

Type :

Charge maxi de levage : 17T

TGS

Année de fabrication : 2008

N° imat. :

Marquage CE : Oui Non

DA-654-DL

Compteur Horamètre : / /

Kilométrage :

745 785

REMARQUES

Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé.

N°	Défauts auxquels il faut absolument remédier
	R.A.S.

L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur
Une contre visite sera obligatoire

Oui Non
 Oui Non

LE CONTRÔLEUR

Nom : BOUET, Aurélien

Signature et cachet :

Société : EDMD Cambrai

RAPPEL : Le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications réglementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19